



Արևմտահայաստանի Հանրապետության Մարտիկական Խորհուրդ

Presidential Council of the Republic of Western Armenia

MONSIEUR HENRI LEROY, MAIRE DE MANDELIEU-LA NAPOULE
MADAME LA PRÉSIDENTE DU CERCLE ARMÉNIEN DE MANDELIEU LA NAPOULE
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET
RÉSISTANTS FRANÇAIS D'ORIGINE ARMÉNIENNE
MESDAMES ET MESSIEURS ÉLUS DE LA RÉPUBLIQUE
MESDAMES ET MESSIEURS LES ANCIENS COMBATTANTS AINSI QUE LES RESPONSABLES
DES CORPS CONSTITUÉS, SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE.
MESDAMES ET MESSIEURS LES RESPONSABLES D'ASSOCIATION
MESDAMES ET MESSIEURS LES PORTES- DRAPEAUX

CHERS AMIS, CHERS COMPATRIOTES,

DÉJÀ, LE 24 MAI 1915, POUR LA PREMIÈRE FOIS, LA FRANCE DÉCLARA QU'EN PRÉSENCE DE CES NOUVEAUX CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET LA CIVILISATION EN ARMÉNIE OCCIDENTALE, LES GOUVERNEMENTS ALLIÉS FONT SAVOIR PUBLIQUEMENT À LA SUBLIME-PORTE QU'ILS TIENDRONT PERSONNELLEMENT RESPONSABLE DES DITS CRIMES TOUS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT OTTOMAN AINSI QUE CEUX DE SES AGENTS QUI SE TROUVERAIENT IMPLIQUÉS DANS DE PAREILS MASSACRES.

EN AOUT 1915, PLUS DE 4.000 ARMÉNIENS HABITANT LA RÉGION DU MONT MOÏSE APRÈS AVOIR RÉSISTÉ CONTRE L'OPPRESSEUR TURC EN CILICIE APPELÈRENT LES NAVIRES FRANÇAIS DE PASSAGE DANS LE GOLF D'ALEXANDRETTE POUR LES SAUVER. COMME UNE INGÉRENCE DANS LA QUESTION ARMÉNIENNE SANS ATTENDRE LES ORDRES DU MINISTÈRE, LES CROISEURS FRANÇAIS SOUS LE COMMANDEMENT DE L'AMIRAL DARTIGE DE FOURNET PRIRENT EN CHARGE CES RÉFUGIÉS ARMÉNIENS SURVIVANTS DU GÉNOCIDE POUR LES ÉVACUER À PORT-SAÏD EN ÉGYPTE.

EN MAI 1916, SOUS LE NOM DES ACCORDS « SYKES-PICOT », LA FRANCE ET LA GRANDE-BRETAGNE DÉCIDÈRENT D'INTERVENIR EN ASIE MINEURE.

A LA SUITE DE L'ACCORD INTERVENU ENTRE LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ARISTIDE BRIAND ET LE PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION NATIONALE ARMÉNIENNE BOGHOS NUBAR PASHA, LE 27 OCTOBRE 1916, UNE MISSION FRANÇAISE, SOUS LA DIRECTION DU COMMANDANT ROMIEU FUT ENVOYÉE EN ÉGYPTE.

ELLE ARRIVA AU CAIRE EN NOVEMBRE 1916, ET LE 15 DU MOIS SE MIT EN RAPPORT AVEC LES CHEFS DES DIVERSES ORGANISATIONS ARMÉNIENNES POUR LA CONSTITUTION D'UNE LÉGION, FORTE DE PLUSIEURS BATAILLONS, DÉNOMMÉ « LA LÉGION D'ORIENT ». CONFORMÉMENT À L'ACCORD INTERVENU, IL ÉTAIT CONVENU :

1°- QUE LA CONSTITUTION DE LA LÉGION D'ORIENT AVAIT POUR BUT DE FAIRE CONTRIBUER LES ARMÉNIENS À LA LIBÉRATION DE LA CILICIE ET DE LEUR CRÉER AINSI DE NOUVEAUX TITRES DE LEURS ASPIRATIONS NATIONALES.

2°- QUE LES LÉGIONNAIRES ARMÉNIENS NE COMBATTRAIENT QUE CONTRE LES TURCS ET SEULEMENT EN CILICIE.

3°- QUE LA LÉGION ARMÉNIENNE FORMERAIT À L'AVENIR LE NOYAU DE L'ARMÉE NATIONALE ARMÉNIENNE.

LE 15 NOVEMBRE 1916, REPRÉSENTE DONC L'ACTE DE NAISSANCE DE LA FUTURE ARMÉE NATIONALE DE L'ARMÉNIE OCCIDENTALE.

DU DÉBUT 1918 À SEPTEMBRE/OCTOBRE 1918 : LES VOLONTAIRES ARMÉNIENS FURENT ENVOYÉS SUR LE FRONT DE LA PALESTINE À ARARA, ET COMBATTIRENT SOUS LES ORDRES DES FRANÇAIS ET DES ANGLAIS,

LES ARMÉNIENS ONT PERDU BEAUCOUP D'HOMMES, MAIS LA LÉGION D'ORIENT FUT FÉLICITÉE POUR SON COMPORTEMENT, DANS UN COMMUNIQUÉ OFFICIEL, PUBLIÉ **LE 20 SEPTEMBRE 1918** : « **L'AGENCE DIPLOMATIQUE DE FRANCE EN ÉGYPTE EST FIÈRE DE POUVOIR RENDRE UN HOMMAGE AUX ARMÉNIENS ET AUX SYRIENS, QUI VIENNENT DE DONNER, DANS LES RANGS DE L'ARMÉE FRANÇAISE, LA MESURE DE LEUR PATRIOTISME ET DE LEUR VALEUR MILITAIRE. »**

LE 20 SEPTEMBRE 1918, LE COLONEL ROMIEU, LORS DES FUNÉRAILLES, RENDIT UN VIBRANT HOMMAGE AUX SOLDATS ET GRADÉS TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR (EXTRAITS) : « **AU NOM DE TOUS LES CHEFS, GRADÉS ET LÉGIONNAIRES, JE SALUE NOS MORTS ARMÉNIENS, TOMBÉS AU COMBAT D'HIER. DORMEZ DANS VOTRE GLOIRE ; VOUS AVEZ OUVERT LA ROUTE DE LA JUSTICE ET DU DROIT, CHASSÉS DE CES RÉGIONS DEPUIS DES SIÈCLES. NOUS SAURONS ÊTRE DIGNES DE VOUS, POUR QUE CETTE RÉPARATION SOIT COMPLÈTE ET DURABLE. J'EN FAIT LE SERMENT SUR VOS TOMBES, DEVANT CE CIMETIÈRE DONT NOUS FERONS UN MONUMENT DE GLOIRE ET QUE NOUS APPELLERONS LE CIMETIÈRE DE L'ARARA, POUR RÉUNIR DANS CE NOM LE SOUVENIR DE NOS MORTS. »**

LES DÉFAITES SUBIES EN **PALESTINE**, PUIS AU LIBAN ET EN SYRIE, OBLIGÈRENT LE GOUVERNEMENT TURC À UNE DEMANDE D'ARMISTICE, PASSANT OUTRE LES REMONTRANCES DES ALLIÉS IL FUT TOUT DE MÊME SIGNÉ **LE 30 OCTOBRE 1918 À MOUDROS**.

COMPOSÉ DE 25 ARTICLES L'ARMISTICE DE MOUDROS MET FIN À LA GRANDE GUERRE SUR LE FRONT D'ORIENT, ENTRE LES PUISSANCES ALLIÉES ET L'EMPIRE OTTOMAN. LES ARTICLES 16 ET 24 DE L'ARMISTICE CONCERNENT DIRECTEMENT LA QUESTION DE LA CILICIE ET DE L'ARMÉNIE OCCIDENTALE.

CE SERA LE **1^{ER} FÉVRIER 1919** QUE LA LÉGION D'ORIENT PRIT LE NOM DE LÉGION ARMÉNIENNE, SOUS LE COMMANDEMENT DU COLONEL FLYE STE-MARIE, PUIS EN AVRIL DU COMMANDANT BEAUJARD.

LES ARMÉNIENS POURSUIVIRENT LEUR IMPLANTATION, EN L'ESPACE DE SIX MOIS DE MERSINE À ADANA, TOUTE LA CILICIE FUT LIBÉRÉE, PACIFIÉE, RÉORGANISÉE PAR LES TROUPES ARMÉNIENNES, À L'EXCLUSION JUSQU'AU **28 MARS 1919** DE TOUTE AUTRE ARMÉE.

PARALLÈLEMENT LE 26 FÉVRIER 1919, LE CONSEIL SUPRÊME DES PUISSANCES ALLIÉES, INVITA AU CONGRÈS DE VERSAILLES BOGHOS NUBAR PACHA PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION NATIONALE ARMÉNIENNE REPRÉSENTANT LES ARMÉNIENS D'ARMÉNIE OCCIDENTALE ACCOMPAGNÉ DE MONSIEUR AVEDIS AHARONIAN PRÉSIDENT DE LA

DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE ARMÉNIENNE AFIN DE PRÉSENTER UN MÉMORANDUM¹ SUR LA QUESTION DE L'ARMÉNIE INTÉGRALE.

ONZE MOIS PLUS TARD, LE 27 JANVIER 1920, LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DE LA PAIX AVISA LE PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION NATIONALE ARMÉNIENNE QUE, DANS SA SÉANCE **DU 19 JANVIER 1920**, LE CONSEIL SUPRÊME AVAIT PRIS LES DEUX DÉCISIONS SUIVANTES:

« 1° QUE LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT ARMÉNIEN SERA RECONNU COMME GOUVERNEMENT DE FAIT » ;
« 2° QUE CETTE RECONNAISSANCE NE PRÉJUGERA PAS LA QUESTION DES FRONTIÈRES ÉVENTUELLES DE CET ÉTAT ».

LE 8 AVRIL 1920, À SON ENTRÉE EN FONCTION À LA TÊTE DE LA LÉGION ARMÉNIENNE, LE COMMANDANT BAUJARD PRÉCONISA LE LICENCIEMENT DE LA LÉGION ARMÉNIENNE, ELLE FUT ORDONNÉE À COMPTER DU **1^{ER} SEPTEMBRE 1920**.

ENTRE TEMPS, LES ARMÉNIENS ET AUTRES CHRÉTIENS D'ORIENT DÉCLARÈRENT CEPENDANT LA CILICIE INDÉPENDANTE LE 4 AOÛT 1920.

POURTANT, **LE 20 OCTOBRE 1921, LA FRANCE DÉCIDA DE SIGNER L'ACCORD D'ANGORA AVEC LES KÉMALISTES**, AUSSI, SI LA FRANCE AVAIT ÉTÉ AU BOUT DE SES ENGAGEMENTS PRIS EN 1916, LE MONDE D'AUJOURD'HUI SERAIT DIFFÉRENT, RADICALEMENT DIFFÉRENT.

CES ÉVÈNEMENTS SIGNENT LA PHASE FINALE DU GÉNOCIDE PHYSIQUE DE LA NATION ARMÉNIENNE PAR LA TURQUIE KÉMALISTE DE 1920 À 1923

NÉANMOINS, CHERS AMIS, CE SERONT LES PAROLES DU GÉNÉRAL GOURAUD DU 19 AOÛT 1920, QUI RESTERONT GRAVÉES DANS NOTRE MÉMOIRE,

« LA FRANCE GÉNÉREUSE SE SOUVIENDRA FIEREMENT QU'ELLE EUT L'HONNEUR DE CONFIER A DES FILS D'ARMÉNIE UN LOT DE BAÏONNETTES QU'ILS MANIÈRENT D'ENTHOUSIASME »

POUR TERMINER MON INTERVENTION, JE VOUDRAIS ADRESSER UN CHALEUREUX REMERCIEMENT À MADAME VALÉRIE BOYER QUI DE SON INITIATIVE A ÉRIGÉ UN MONUMENT À MARSEILLE **« LA MÈRE ARMÉNIENNE COUVRANT SES QUATRE FILS » EN MÉMOIRE DE L'ARMÉNIE OCCIDENTALE ET DE SA POPULATION ARMÉNIENNE AUTOCHTONE.**

AUSSI, JE VOUS INVITE TOUS À NOTRE PROCHAINE CONFÉRENCE À ANTIBES, LE SAMEDI 13 MAI À 15H00, À LA MAISON DES ASSOCIATIONS AYANT POUR THÈME JUSTEMENT « LE CENTENAIRE DE LA LÉGION D'ORIENT ».

MERCI, POUR VOTRE ATTENTION !

LE 24.04.2017

ARMÉNAG APRAHAMIAN
PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL D'ARMÉNIE OCCIDENTALE

stat.gov.wa@haybachdban.org

1

<http://nebula.wsimg.com/469a3318d84c9eb59bdd1861f693961e?AccessKeyId=36DBB59515A25C2A0A5C&disposition=0&alloworigin=1>



